

Bulletin Municipal de la Commune de Viuz-La-Chiésaz

ÉTÉ 2025

Le Viulan

Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,



En cette période de fin de l'année scolaire et durant l'été, des événements importants vont animer la vie de notre commune, la fête du Sou des écoles, l'inauguration officielle de la place publique et de la Plaine ludique et sportive et les événements culturels de l'été. Des moments importants de la vie de notre commune que je vous invite à partager tous ensemble.

Inauguration de la Place publique et de la Plaine ludique et sportive.

Le 21 juin à 16 h 30 auront lieu les inaugurations de la place publique et de la plaine ludique et sportive avec les autorités de la Région et du Département. Une cérémonie se déroulera sur la nouvelle place publique avec les discours des intervenants suivis d'un verre de l'amitié. Je compte sur vous pour partager nombreux ce moment qui sera l'occasion d'un échange avec nos nouveaux habitants du projet immobilier du centre-village.

La Place publique.

La place publique qui a été créée dans le projet immobilier l'UniVert du centre-village pour offrir à tous un espace de rencontre et d'échange et permettre la création de deux commerces. C'est un espace qui appartient à la commune, un lieu ouvert à tous, mais réglementé en ce qui concerne l'accès des véhicules. Il comprend trois parties, la place et les commerces, un espace vert avec des gradins et un parking réservé aux commerces. L'ensemble est accessible par une rampe et un escalier. Il est aux normes PMR

(Suite page 2)



DANS CE NUMÉRO

LE MOT DU MAIRE	1-3
LES CONSEILS	4-25
ART AU HANGAR	26-29
INFO MAIRIE	30-31
MUSIQUE EN BAUGES	32
COUP DE GUEULE	33
LES ASSO.....	34-37
LA BIBLIOTHEQUE	38-41
INFOS MAIRIE.....	42-44
LES PAGES ECO	45-49
PAUSE GOURMANDE	50
ETAT CIVIL	51
PUB	52

DATES A RETENIR

**FEUX D'ARTIFICE
LE 20 /06**

**BIBLIO BINGO LE
05/07**

**FORUM DES
ACTIVITES LE 14/06**

**MUSIQUE EN
BAUGES LE 26/07**

Il complètera l'aménagement du centre-village, dont la réalisation suivra, pour apporter à notre village un nouvel espace central piétonnier et végétalisé protégé de la circulation automobile qui sera ralentie par des dispositifs adaptés comme des feux comportementaux.

La plaine ludique et sportive.

La Plaine ludique et sportive, c'est le nom que nous avons donné aux nouveaux aménagements du stade communal, est maintenant achevée, le 24 mai dernier, au cours d'une petite animation et d'un buffet qui furent très sympathique nous avons fêté son ouverture anticipée au public. Il était en effet impossible d'attendre le 21 juin pour son ouverture.

La plaine ludique et sportive offre un ensemble d'équipements sportifs pour tous les âges, un mini-stade de foot et un réseau d'allées, un panier de basket, des équipements de musculation, le street-workout, des poteaux pour installer une slateline et un nouveau et très beau skate-park. Il offre aussi pour les enfants une Tyrolienne, un toboggan et divers jeux, dont une balançoire « nid d'oiseaux » et une « petite maison sur la colline » pour les petits. Il comprend aussi deux aires de pique-nique avec tables et bancs, un préau pour s'abriter en cas de soleil intense ou de pluie, un local de rangement et des toilettes sèches. Ce nouvel espace a été abondamment planté pour en faire un espace en partie ombragé, quand les arbres auront grandi, il comprend un petit verger avec notamment un cerisier, un prunier, un pommier et un poirier. D'autres arbres et des plantes couvrantes plantées sur les buttes de terre feront de l'ensemble un bel espace végétalisé apportant ombre et fraîcheur l'été. Pour son bon usage et la tranquillité du voisinage, des règles seront à respecter impérativement. Voyez ci-dessous l'article : La plaine ludique et sportive, règles à respecter.

Les événements culturels de l'été.

Cette année, avec le soutien de notre commune, la compagnie BROZZONI revient à Viuz du 23 août au 13 septembre prochains avec un événement culturel d'une grande diversité intitulé « RESISTE ». Ouvert à tous, il comprendra l'exposition d'un artiste, un spectacle théâtral, la projection d'un film par Cinébus et une restauration conviviale sur place. Parmi ces événements seront prévus des **ateliers artistiques ouverts aux enfants** autour du **théâtre** et des **arts plastiques**. Ces ateliers auront lieu entre le **23 août et le 13 septembre** et aboutiront à une **restitution publique** lors de la journée festive finale « **L'Art en Fête** » qui aura lieu le **samedi 13 septembre**. Ne manquez pas pour vos enfants cette rare opportunité d'explorer leur créativité, de travailler en groupe et de vivre une très belle expérience artistique et enrichissante dans notre commune de Viuz-la-Chiésaz, à un tarif spécialement prévu pour vous. Inscrivez vos enfants rapidement. Ne manquez pas ces événements uniques dans une petite commune comme la nôtre.

Je vous invite donc à participer nombreuses et nombreux à tous ces événements qui contribuent à la vie de notre village, une vie que nous voulons active, festive et heureuse, dans notre belle et verte commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été et de très bonnes vacances.

Votre maire,

François LAVIGNE DELVILLE

LA PLAINE LUDIQUE ET SPORTIVE, RÈGLES À RESPECTER.

Cet espace est le vôtre, aussi, il convient à chacun d'en prendre soin. Des panneaux expliquent les usages et règles à respecter pour les équipements, mais c'est aussi votre responsabilité vos comportements qui sont en jeu. La première des règles concerne votre sécurité et celle de vos enfants. Les équipements et les jeux doivent être utilisés pour leur usage, en respectant les âges. Vous êtes responsables de vous-même et de vos enfants. Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés et surveillés selon leur âge. Les adolescents qui sont sous votre responsabilité doivent rester sous votre contrôle. La deuxième concerne la propreté, cet espace doit rester propre en toute circonstance, il est interdit aux chiens pour éviter la souillure des espaces et des jeux par leurs déjections. Ne laissez aucun déchet sur place, déposez-les dans les poubelles prévues pour cela, et, si elles sont pleines, emportez-les avec vous. La troisième règle est celle des horaires à respecter pour préserver la tranquillité des riverains. La plaine ludique et sportive est ouverte tous les jours de 9 h à 22 h, mais les jeux pouvant apporter des nuisances sonores, le foot, le basket, le skatepark et la Tyrolienne sont interdits après 20 h.

Respectez ces règles minimales pour éviter des règles plus strictes qui seraient autant de contraintes imposées à tous par le comportement inacceptable de certains. Nous veillerons ensemble à sa préservation et à son bon usage.



Photos Daniel LANOUX le jour de l'ouverture de la plaine ludique

Conseil municipal, principales décisions

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025

Conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués par courrier daté **du jeudi 6 février 2025**.

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février, à vingt heures et deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs BOUVARD Bruno (**BB**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), CHOUMITZKY Olivier (**CO**) JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), MORET DAVOINE René (**MDR**), QUOUILLAUT Anita (**QA**) TALLARON Luce (**TL**).

Procurations : Madame CARRIER Max (**CM**) donne procuration à M CHAUTARD Jean-Jacques, Monsieur CHARTON Jean-Marc (**CJM**) donne procuration à M LAVIGNE DELVILLE François.

Excusé (s) :

Absent (s) : AMARAL Philippe (**AP**),

Secrétaire de séance : TALLARON Luce (**TL**)

Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (LS)

Ordre du jour :

Validation du PV du CM du 14 janvier 2025,

Délibérations :

Validation du PLUi-HMB du Grand Annecy

Annulation de la délibération sur les amortissements

Annulation de la délibération sur les AC/CP

Convention FOL (Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie)

Convention CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Rumilly

Informations :

- Présentation du ROB (Rapport d'Orientations Budgétaire 2025)

Validation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025 est validé à l'unanimité.

Accord de principe sur le PLUI-HMB du Grand-Annecy

Monsieur le Maire, François Lavigne Delville (LDF), rappelle le contexte d'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal — Habitat, Mobilités, Bioclimatique (PLUI-HMB)**, initié depuis la fusion de 2017. Ce document vise à structurer un cadre d'urbanisme commun pour l'ensemble des **34 communes du Grand Annecy**, représentant environ **220 000 habitants**.

Afin d'illustrer les impacts concrets pour la commune de Viuz-la-Chiésaz, Monsieur le Maire projette plusieurs supports de présentation, notamment **les PADD sectoriels et les deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernant directement la commune**.

Il met en avant les principaux éléments du **PLUI-HMB** affectant la collectivité :

Les orientations d'aménagement et de programmation définissant les grandes lignes du développement urbain.

Les règles spécifiques applicables à l'entrée du village, encadrant l'urbanisation de ce secteur stratégique.

Les hauteurs de construction, limitées à **R+1 avec combles**, afin de préserver l'identité architecturale du village.

L'obligation de mixité sociale, imposant un équilibre entre différents types de logements dans les projets d'habitat collectif.

L'intégration architecturale des constructions (toitures, volumétrie des bâtiments) pour garantir une harmonie avec le bâti existant.

Le zonage et la constructibilité des différentes zones, avec des réglementations adaptées à chaque secteur.

Les emplacements réservés pour des aménagements d'intérêt public, notamment :

- o Le réaménagement de **l'arrêt de bus et la création d'une piste verte** à La Chiésaz.
- o L'installation de **nouveaux points d'apport** volontaires pour les déchets ménagers.
- o L'aménagement d'un **chemin reliant le stade au centre-ville**.
- o L'extension du **cimetière**.
- o La liaison entre **le chemin du Crêt du Nant et le chemin de la Marie**.

Un projet de régulation du ruisseau de la Pierrade.

Échanges avec les élus

FLD précise que le futur plan d'urbanisme du Grand Annecy a fait l'objet d'un vote du conseil communautaire approuvant son arrêt, le 19 décembre 2024, phase intermédiaire avant sa communication aux personnes publiques associées qui doivent l'examiner pour faire leurs observations et l'enquête publique qui permettra aux habitants de rencontrer le commissaire enquêteur pour faire leurs propres observations. Viendront ensuite la finalisation du projet et son approbation définitive prévue fin 2025. Ce nouveau PLUi a pris en compte **la réduction de la consommation des terres agricoles**, aboutissant à un **ajustement de la constructibilité** pour certaines communes pour atteindre l'objectif fixé d'une réduction de 50 % de la consommation de terres agricoles par rapport à la consommation des années antérieures. Notre commune étant peu impactée par cette réduction qui avait déjà été prise en compte dans le PLUi en cours. FLD précise que ce nouveau projet a été élaboré avec la participation de toutes les communes, notre commission d'urbanisme en ce qui nous concerne, qui a fait ses demandes et remarques particulières.

LDF rappelle que le PLUI-HMB, comme tous les plans d'urbanisme, ne pourra pas satisfaire toutes les attentes en raison des nombreuses contraintes notamment liées à la préservation environnementale et d'adaptation au changement climatique qui sont au centre des règles d'urbanismes depuis les années 2010 et 2021. Toutefois, il souligne qu'**une modification ou une révision simplifiée du document reste possible** à tout moment, notamment pour accompagner un projet spécifique ou résoudre des problématiques nouvelles. Il mentionne notamment que **l'activité de maraîchage n'a pas été intégrée dans le nouveau document**, ce qui fera l'objet d'une modification à proposer.

Bruno Bouvard (BB) interroge : « *Pourquoi les zones Nh ont-elles disparu ?* » LDF explique que la nomenclature a été modifiée et déclinée en nombreuses sous destinations dans le nouveau document, que les anciennes zones Nh sont intégrées sous une nouvelle nomenclature.

Une discussion s'engage sur le **zonage des chemins identifiés comme réservés** :

- Un chemin est bien **identifié au n° 16**, tandis qu'un autre n'est **pas numéroté**. FLD indique que ces chemins pourraient correspondre à des **sentiers du PDIPR** (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) ou autres destinations demandées par un service public. (Après vérification, après le conseil, ce sont des chemins d'accès aux réservoirs d'eau potable qui ont été ainsi repérés).

Il est constaté que la **zone UE a été modifiée** pour devenir **UeQ et Neai dans la nouvelle nomenclature**.

Dernières étapes avant adoption

LDF rappelle que l'étape suivante sera celle de l'**enquête publique** qui sera

organisée sous l'autorité d'un **commissaire enquêteur**, permettant aux habitants et acteurs locaux de formuler des observations. L'enquête publique est prévue en mai et juin prochain à des dates qui seront publiées officiellement par le Grand Annecy.

Une fois cette phase achevée, le **document finalisé sera proposé en fin de l'année 2025** pour approbation par les communes et le conseil communautaire Grand Annecy.

Réactions des élus

TL exprime son ressenti : « *On découvre le PLUI au fur et à mesure des dossiers d'urbanisme...* »

CO questionne : « *Peut-on encore faire des modifications ?* »

MLDC précise : « *Oui, mais pas immédiatement, cela prend plusieurs mois.* »

LC interroge sur le coût du projet : « *Combien cela a-t-il coûté ?* »

LDF répond : « *Plusieurs milliers d'euros.* »

CO rappelle : « *Nous rendons un avis, mais nous n'approuvons pas encore définitivement le document.* »

Décision du Conseil Municipal : Un **avis favorable est voté à l'unanimité**, sans réserve.

Délibération : Annulation de la précédente délibération sur les Amortissements

Monsieur le Maire, **François Lavigne Delville (LDF)**, rappelle le contexte de la précédente délibération relative aux amortissements. Il explique que les services municipaux ont récemment bénéficié de **formations budgétaires et comptables**, au cours desquelles plusieurs formateurs ont émis des avis recommandant la prise en compte de l'amortissement de certains biens de la commune, mais que la municipalité a sollicité l'expertise de **M. Grospiron, inspecteur des finances publiques de la Trésorerie de Rumilly**. Ce dernier a confirmé que, **compte tenu de la taille et de la structure financière de la commune, la mise en place d'amortissements n'était pas une obligation**. LDF précise que pour les raisons suivantes, il était donc préférable d'annuler la précédente décision :

Une simplification de la gestion comptable, évitant des écritures complexes et un suivi supplémentaire non nécessaire.

L'absence d'obligation réglementaire pour une commune de la strate de Viuz-la-Chiésaz, permettant ainsi de rationaliser les procédures financières.

Une harmonisation avec les pratiques comptables préconisées par la Trésorerie, garantissant la conformité des comptes municipaux.

Ne pas impacter la capacité d'investissement de la commune.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération visant à annuler la précédente décision relative aux amortissements.

Délibération : annulation de la précédente délibération sur les AC/CP

Monsieur le Maire, **François Lavigne Delville (LDF)**, expose les raisons qui conduisent aujourd'hui à proposer l'annulation de la délibération relative aux **Autorisations de Crédits (AC) et Crédits de Paiement (CP)**.

Il rappelle que les agents municipaux ont suivi des **formations en gestion budgétaire et comptable**, durant lesquelles des interprétations divergentes ont été formulées sur la nécessité de mettre en place ce mécanisme d'engagement pluriannuel pour la commune. Face à ces incertitudes et afin d'assurer une gestion conforme aux principes comptables en vigueur, la municipalité a sollicité l'avis de **M. Grospiron, inspecteur des finances publiques de la Trésorerie de Rumilly**.

Ce dernier a confirmé que, **au regard de la taille de la commune et de son mode de gestion budgétaire, l'usage des AC/CP n'était ni obligatoire ni pertinent**, leur mise en œuvre représentant une contrainte administrative supplémentaire sans réel bénéfice.

Conséquences de cette annulation pour la commune

LDF précise que cette décision repose sur plusieurs considérations :

Une simplification de la gestion budgétaire, permettant une exécution des dépenses de manière plus souple et sans contrainte excessive.

L'absence d'obligation réglementaire pour la commune, confirmée par les services de la Trésorerie.

Une meilleure lisibilité du budget, en évitant des mécanismes financiers superflus pour une structure de la taille de Viuz-la-Chiésaz.

Monsieur le Maire procède ensuite à la **lecture de la délibération annulant la précédente décision** relative aux AC/CP.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'annulation de la délibération sur les AC/CP**.

Délibération : Convention FOL (Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie)

Monsieur le Maire, présente la convention annuelle entre la commune et la **Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Haute-Savoie**, dans le cadre des activités périscolaires et des séjours proposés aux enfants de la commune.

Il rappelle que cette convention permet à la collectivité de bénéficier du cadre et de l'expertise de la FOL en matière d'animation, d'accompagnement éducatif et d'organisation de séjours, tout en garantissant un **accès équitable aux activités pour tous les enfants**.

Évolution du tarif

LDF informe le Conseil que le **tarif applicable pour l'année en cours s'élève à 5,35 € par enfant**, contre **5,30 € l'an passé**, soit une légère augmentation de **0,05 €**. Cette évolution tarifaire, bien que marginale, reflète l'ajustement des coûts liés à l'organisation et au fonctionnement des prestations proposées.

Monsieur le Maire procède ensuite à la **lecture de la délibération**, précisant les engagements réciproques de la commune et de la FOL.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal adopte la convention avec la FOL de Haute-Savoie à l'unanimité.**

DÉLIBÉRATION : Convention CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Rumilly

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la proposition reçue du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rumilly**, visant à établir une convention entre la commune et leur **épicerie solidaire**.

Il procède à la **lecture du courrier adressé par le CCAS**, détaillant le fonctionnement de cette structure, qui propose des denrées alimentaires et des produits de première nécessité à tarifs réduits pour les personnes en difficulté. L'adhésion à cette convention impliquerait pour la commune une contribution financière minimale de **0,50 € par habitant**.

LDF précise cependant qu'il **n'existe aucune obligation légale** pour la commune de signer cette convention, l'adhésion restant facultative et reposant sur un engagement volontaire. Que l'action du CCAS de Rumilly concernait essentiellement la ville de Rumilly qui en apporte la part essentielle du financement.

Analyse des besoins locaux

Afin d'évaluer la pertinence de cette convention pour la commune, **LS** a pris contact avec le CCAS de Rumilly afin de savoir si **des familles de Viuz-la-Chiésaz fréquentent actuellement l'épicerie solidaire concernée**. Il ressort de cet échange **qu'aucun habitant de la commune ne bénéficie aujourd'hui des services de cette structure**.

Décision du Conseil Municipal

Au regard de ces éléments et de l'absence de demande locale identifiée, **le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition et rejette la convention**.

DIVERS : présentation du ROB

Monsieur le Maire introduit la présentation du **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** en précisant que, **compte tenu de la taille de la commune, son élaboration n'est pas une obligation légale**. Toutefois, compte tenu de la situation particulière des finances de l'État et des impacts probables sur les finances communales, ainsi que de l'importance du budget principal voté en 2024 par notre commune (un million d'euros en fonctionnement et deux millions d'euros en investissement) qu'il convenait de présenter aux élus et à nos concitoyens une analyse claire, transparente et exhaustive de la gestion de nos **finances**.

Ce document, dense et riche d'informations, a été réalisé à la demande du maire par **Madame Levesque**, secrétaire générale de la mairie et par **Madame Bacher**, secrétaire chargée des finances, il est le reflet du souci de maîtrise, de transparence et d'anticipation budgétaire qui ont conduit à l'élaboration du projet du prochain budget primitif 2025.

Anticiper les priorités d'investissement, en cohérence avec les besoins de la commune et les engagements pris par l'équipe municipale.

Faciliter la prise de décision pour l'élaboration du budget primitif, qui sera soumis au vote lors de la prochaine séance du **Conseil Municipal du 11 mars 2025**.

Présentation détaillée du ROB

La **Secrétaire générale** prend la parole et projette une série de **diapositives** afin d'exposer les principaux éléments du rapport. Cette présentation s'articule autour des points suivants :

Face à un contexte économique tendu et à la réduction des dotations de l'État, la commune adopte une gestion rigoureuse tout en maintenant des investissements structurants.

1. Contexte et impact financier

- Réduction des finances publiques (-2,5 milliards € pour les collectivités).
- Hausse des charges pour la commune (+20 274 € due à l'augmentation des cotisations patronales).
- Emprunt éventuel de 204 099,24 €, avec une capacité de désendettement favorable (2,51 ans).

2. Priorités et investissements

- Aménagement et mobilité : sécurisation du centre-bourg, pistes cyclables.
- Développement local : soutien aux commerces, création d'espaces culturels et de loisirs.
- Transition écologique : rénovation énergétique, extinction nocturne de l'éclairage public.

3. Stratégie budgétaire

- Optimisation des coûts et recherche de financements.
- Priorisation des projets selon les ressources disponibles.
- Anticipation des impacts des réformes sur les finances communales.

DIVERS : suite

Réunion de coordination — Projet Alp VRD et LJIN

- Une réunion avec tous les prestataires est programmée le 27 février à 18 h.
- Un point sera fait sur la ventilation financière du projet, en particulier avec M. Tardy (Vice-président du Conseil Départemental).

- La demande envisagée par la commune au Conseil Départemental sera de 135 000 €.
- La commune fera une demande de contribution au Grand Annecy de 30 000 € pour les eaux pluviales et la réfection de voirie.
- Les restant à charge de la commune serait de 200 000 à 350 000 €, hors subventions.

2. Commissions et réunions programmées

- Commission Hangar :
- 24 février à 20 h
- 10 mars à 20 h
- 24 mars à 20 h
- Commission Vie locale : 18 février à 20 h

3. Contentieux Grand Annecy — Commune

- Tribunal de Grenoble : proposition de médiation.

4. Soutien aux réacteurs nucléaires du Bugey

- Lecture de la lettre de Mme NOËL, notre sénatrice sollicitant le soutien des communes pour l'installation de deux nouveaux réacteurs nucléaires en prolongement de la centrale du Bugey.
- Position des élus : réponse neutre, ni favorable, ni défavorable.

5. Nettoyage des cours d'eau

- 22 mars (samedi après-midi) : mobilisation pour une opération de nettoyage.

Levée de la séance : La séance est levée à 22 h

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

Conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués par courrier daté **du 25 février 2025**.

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à vingt heures et deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (**AP**) BOUVARD Bruno (**BB**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), MORET DAVOINE René (**MDR**), QUOUILLAUT Anita (**QA**) TALLARON Luce (**TL**).

Procurations : CHOUMITZKY Olivier donne procuration à LAVIGNE DELVILLE François

CHARTON Jean-Marc donne procuration à Marianne LANOUX

Excusée : LIBERT-MESNAGE Evelyne (LME)

Secrétaire de séance : TALLARON Luce

Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn

Ordre du jour :

Validation du PV du CM du 11 février 2025,

Délibérations

1. Délibération d'approbation du règlement intérieur d'usage des systèmes d'information
2. Délibération d'approbation de la convention avec le CDG74 pour la gestion des archives communales,
3. Délibération sur la vente du terrain de Monsieur DAVI,
4. Délibération modificative sur l'acte constitutif de régie tickets CESU),
5. Délibération Actualisation des taux de fermage,
6. Délibération de la création de poste,
7. Délibération modifiant le tableau des effectifs,
8. Délibération attribuant les subventions aux associations,
9. Délibération vote des taux d'imposition 2025,
10. Délibération approbation du compte de gestion budget locaux commerciaux 2024,

11. Délibération vote du compte administratif et affectation des résultats du budget locaux commerciaux 2024,

12. Délibération vote du budget des locaux commerciaux 2025,

13. Délibération approbation du compte de gestion budget principal 2024,

14. Délibération vote du compte administratif et affectation des résultats du budget principal 2024, **15.** Délibération vote du budget principal 2025,

Validation du Procès-verbal précédent du conseil municipal du 11 février 2025

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 11 février 2025

Approbation du règlement intérieur d'usage des systèmes d'information

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux, la nécessité pour la commune de mettre en place un cadre réglementaire garantissant un usage responsable et sécurisé des systèmes d'information et du patrimoine informationnel de la commune.

Il fait lecture du règlement intérieur d'usage des systèmes d'information de la commune, et demande au conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

Le conseil municipal après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité le règlement intérieur d'usage des systèmes d'information.

Approbation de la convention avec le CDG74 pour la gestion des archives communales :

Les collectivités territoriales sont détentrices de fonds diversifiés et riches d'informations. Une multitude de documents renseignent sur son évolution et son histoire dans tous les domaines de la vie locale (population, urbanisme, finances, état civil, police, édifices ...). Au-delà de cette valeur patrimoniale, les archives répondent également à des besoins stratégiques et des obligations de preuve.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire appel au service d'archivage du Centre de Gestion de Haute Savoie pour la mise à jour des archives de la commune.

A l'unanimité les conseillers municipaux autorise le maire à signer une convention avec le CDG 74

Acquisition par la commune du terrain de Monsieur Xavier DAVI

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux, que la gare à bois de l'allée de Beauregard trop exigüe n'est plus satisfaisante pour répondre aux besoins des exploitants forestiers et qu'elle apporte des nuisances aux riverains, qu'il donc est nécessaire d'améliorer le site en acquérant une parcelle limitrophe. Le choix s'est porté sur la parcelle cadastrée section B n°644 d'une superficie de 5.440 m² appartenant à Monsieur Xavier DAVI, qui s'est déclaré d'accord pour la céder à la commune moyennant le prix de UN (1) EURO le mètre carré, soit un prix total de CINQ MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS (5.440,00 €)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'acquisition de la parcelle B n°644 pour la somme de 5 440 € appartenant à Monsieur Xavier DAVI

Modification sur l'acte constitutif de régie (tickets CESU),

Les conseillers municipaux après en avoir débattu, demande à Monsieur le Maire, que cette question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine commission scolaire.

Actualisation des taux de fermage,

Actualisation des valeurs locatives selon l'indice des fermages :

Arrêté préfectoral n° DDT-2023-1337 portant sur le fermage – actualisation des valeurs locatives minima et maxima du 2 octobre 2023, fixant les dispositions applicables aux baux ruraux pour l'année 2023-2024.

Arrêté du 17 juillet 2024 du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, paru dans le Journal Officiel de la République Française, fixant les dispositions applicables aux baux ruraux pour l'année 2024-2025.

	2023/2024	2024/2025
Indice de fermage	116,46	122,55
Valorisation	+ 5,63 %	+ 5,23 %

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les nouvelles valeurs locatives de fermage.

Création et suppression d'un poste d'agent administratif suite à avancement de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe et la suppression, à compter du 01/04/2025 d'un emploi permanent à temps complet d'un adjoint administratif territorial, pour assurer les missions administratives polyvalentes.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le changement de poste administratif à temps complet.

Modification du tableau des effectifs

Suite à l'acceptation de la suppression et de la création de poste ci-dessus, Monsieur le Maire fait lecture du nouveau tableau des effectifs, puis demande aux conseillers de voter pour ce nouveau tableau.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le nouveau tableau des effectifs de la commune.

Attributions des subventions aux associations

L'adjointe à la Vie Locale Marianne LANOUX, projette par vidéo le tableau des subventions aux associations pour l'année 2025. Celui-ci comprend 4 colonnes : subventions accordées en 2023 et en 2024, les demandes des associations pour 2025 et la proposition de la commission Vie Locale pour l'année 2025. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de débattre sur ce tableau.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le tableau d'attribution des subventions aux associations tel que présenté.

Vote des taux d'imposition 2025

TL demande que ce point soit examiné en même temps que le vote du budget principal 2025.

Après avoir passé les différents points de l'ordre du jour et examiné la proposition du budget 2025.

Le conseil municipal à bulletin secret vote	0%	4 votants
	+3%	8 votants
	+5%	2 votants

Le taux de 3% d'augmentation des taux des impôts pour l'année 2025 est approuvé.

Soit	Taxe Foncière Bâtie :	28.15 %
	Taxe Foncière Non Bâtie :	69.49 %
	Taxe d'Habitation (résidences secondaires) :	12.65 %

Approbation du compte de gestion budget locaux commerciaux 2024

Le comptable public a fait parvenir le compte de gestion des locaux commerciaux de l'année 2024. Celui-ci est identique au compte administratif tenu par la commune.

A l'unanimité le Conseil municipal vote le compte de gestion tenu par le trésorier public.

Approbation du compte administratif et affectation des résultats du budget locaux commerciaux 2024

	Fonctionnement	Investissements
RESULTAT DE CLOTURE 2023	7 253.38 €	57 596.08 €
Part affectée à l'investissement	0	0
EXERCICE 2024		
RECETTES	19 075.32 €	10 269.00 €
DEPENSES	2 295.60 €	12 666.54 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 779.72 €	2 397.54 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	24 033.10 €	55 198.54 €

Hors de la présence de M. François LAVIGNE DELVILLE, Maire.

Mme JALLEAU FAURE Béatrice première adjointe prend la présidence du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget annexe « locaux commerciaux » de l'année 2024.

Vote du budget locaux commerciaux 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget des Locaux Commerciaux 2025

DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement 48 133.10 €	48 133.10 €
Section d'investissement 82 105.40 €	59 348.86 €

Le Conseil Municipal après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité le budget prévisionnel de l'année 2025 des Locaux Commerciaux

Approbation du compte de gestion du budget principal de l'année 2024

Le comptable public a fait parvenir le compte de gestion du budget principal de l'année 2024. Celui-ci est identique au compte administratif tenu par la commune.

A l'unanimité le Conseil municipal vote le compte de gestion tenu par le trésorier public.

Vote du compte Administratif et affectation des résultats du budget principal 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
RESULTAT DE CLOTURE 2023		201 477.72 €
798 072.66 €		
PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT		130 371.03 €
EXERCICE 2024		
RECETTES	1 084 364.37 €	278 272.21 €
DEPENSES	1 037 261.36 €	825 898.33 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		47 103.01 €
547 626.12 €		-
RESULTAT DE CLOTURE 2024		118 209.70 €
250 446.54 €		

Hors de la présence de M. François LAVIGNE DELVILLE, Maire.

Mme JALLEAU FAURE Béatrice première adjointe prend la présidence du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget principal de l'année 2024.

Affectation des résultats de l'année 2024 du budget principal

Affectation en reprise au compte 002 (fonctionnement)	118 209,70 €
Affectation en reprise au compte 001 (investissement)	250 446,54 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur pour l'affectation des résultats du budget principal de l'année 2024.

Vote du budget principal pour l'année 2025

Monsieur le Maire explique en détail la proposition du budget principal pour l'année 2025 aux conseillers municipaux.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 162 654,70 €	1 162 654,70 €
Section d'investissement	1 126 276,52 €	1 126 2076,52 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget principal pour l'année 2025, tel que présenté.

Levée de la séance : La séance est levée à h

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

Conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués par courrier daté **du 8 avril 2025**.

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, à vingt heures et huit minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (AP) BOUVARD Bruno (BB), CHAUTARD Jean-Jacques (CJJ), CHOUMITZKY Olivier (CO), JALLEAU FAURE Béatrice (JFB), LANOUX Marianne (LM), LARRIEU Cécilia (LC), LAVIGNE DELVILLE François (LDF), LIBERT-MESNAGE Evelyne (LME), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (MLDC), MORET DAVOINE René (MDR), QUOUILLAULT Anita (QA) TALLARON Luce (TL).

Procurations : CHARTON Jean-Marc donne procuration à LAVIGNE DELVILLE François
CARRIER Max donne procuration à CHAUTARD Jean-Jacques

Excusé (e) :

Secrétaire de séance : TALLARON Luce

Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn

Ordre du jour :

0. Validation du PV du CM du 11 mars 2025,

Délibérations :

Adoption de l'opération Centre Village et demande de subvention CDAS 2025

Approbation de la convention d'attribution des logements sociaux Grand Annecy

Approbation de la convention pour le déneigement entre la commune et M Dufour Fontaine

Approbation de la convention pour de la vente maraîchère entre la commune et Mme Papillon

Validation des frais d'honoraires entre la commune et SARL CDMF Avocats Maître Tissot

Vote des prix des locations : salle(s), matériel...

Maintien de l'IFSE (Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) en cas de congé maladie ordinaire

Paieement de la garderie par des tickets CESU

Informations :

- Education canine

- Vente de bijoux

- Mise en place de la réunion de bureau avec les élus (modalités de fonctionnement)

- Présentation du bilan : promesses électorales, ce qui a été fait, ce qu'il reste à faire

Validation du Procès-verbal précédent du conseil municipal du 11 mars 2025

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 11 mars 2025.

Adoption de l'opération Centre Village / CDAS 2025

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du Centre Village ainsi que le plan de financement proposé, élaboré à partir des estimations du bureau d'études. Il est constaté une erreur dans le total des aides publiques mentionnées, laquelle sera rectifiée.

CO souligne que si toutes les aides attendues sont effectivement perçues, la part communale se limiterait à 10 %, mais il exprime un doute quant à la réalisation de cette perspective. Le Maire précise que dans ce cas, la part d'autofinancement de la commune augmenterait. CO interroge le Maire sur le taux maximum que la commune pourrait raisonnablement prendre en charge, ce à quoi il est répondu que celle-ci pourrait assumer jusqu'à 30 à 35 % du coût global du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif CDAS 2025 pour la réalisation du projet d'aménagement du Centre Village.

Convention d'attribution des logements sociaux avec le Grand Annecy.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention présenté par la communauté d'agglomération du Grand Annecy dans le cadre du Plan Intercommunal d'Attribution (PIA) des logements sociaux pour la période 2025-2030.

Après présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Grand Annecy.

Convention pour le déneigement entre la commune / M Dufour Fontaine.

Monsieur le Maire présente les termes de la convention proposée par M. Dufour Fontaine pour la saison hivernale à venir. Celui-ci propose de revoir les tarifs de sa prestation, à savoir : une indemnité d'immobilisation journalière portée de 30 à 40 euros, et un taux horaire d'intervention passant de 85 à 90 euros.

Des données financières des précédents exercices sont rappelées :

- Année 2022 : 7 569 €
- Année 2023 : 4 431,28 €
- Année 2024 : 7 614 €

Monsieur le Maire rappelle les avantages de cette convention : la commune évite l'achat d'un tracteur dédié et d'un espace de stockage du sel, assurant ainsi une optimisation des moyens.

Les élus QA et JF interrogent le Maire sur les solutions mises en œuvre dans les communes voisines. AP précise que seuls M. Dufour Fontaine et MDR disposent d'un équipement adapté au déneigement. Il est proposé de sonder ce dernier pour savoir s'il accepterait une astreinte, étant domicilié sur la commune.

Le Maire présente plusieurs scénarios : recours à une entreprise privée, plus onéreuse, nécessitant immobilisation d'un engin et d'un chauffeur ; mobilisation d'un agent technique communal avec achat de matériel ; ou maintien d'une convention avec un exploitant agricole local.

Un consensus émerge sur le taux horaire (90 €), tandis que l'indemnité d'immobilisation suscite débat. Certains élus estiment le montant proposé trop élevé et proposent un compromis à 35 €.

Le Conseil municipal adopte les tarifs suivants :

- Taux horaire : 90 €
- Indemnité d'immobilisation : 35 €

Toutefois, M. Dufour Fontaine refuse ces conditions. La convention et la délibération sont donc rejetées et seront réexaminées lors du Conseil municipal du 6 mai 2025.

Convention d'occupation temporaire du domaine public vente maraichère

Monsieur le Maire expose le projet de vente ambulante proposé par Mme Papillon. Cette dernière a été autorisée à réaliser une première vente d'essai sur le domaine public, devant le monument aux morts, un jeudi après-midi. Les deux jeudis suivants, elle a poursuivi son activité dans l'ancien local de la boulangerie.

Souhaitant pérenniser son activité, elle propose d'occuper une portion du parking de la mairie : la partie haute en période scolaire et la partie basse pendant les vacances, afin de maintenir sa visibilité commerciale. LC rapporte que, selon certaines personnes, Mme Papillon aurait rencontré des difficultés administratives l'empêchant de vendre.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'aucune entrave n'a été posée par la municipalité à son installation. Toutefois, pour garantir la sécurité juridique de cette occupation, une délibération est nécessaire afin de formaliser une convention.

Les élus conviennent des possibilités pour Mme Papillon de se déplacer vers d'autres emplacements, notamment durant l'été (parking du cimetière, plaine ludique et sportive), ainsi que sur la possibilité de modifier la convention selon ses besoins via des avenants.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec Mme Papillon.

Validation des frais d'honoraires entre le commune et la SARL CMDF Avocats Maître Tissot

Monsieur le Maire lit le courrier du greffe et celui de l'avocate de la commune concernant un contentieux en cours avec un agent communal. Maître Tissot, du cabinet CMDF Avocats, représente la commune dans cette affaire et sollicite la validation de ses frais d'honoraires par convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'honoraires.

Vote des prix des locations : locaux, matériel...

Monsieur le Maire présente les tarifs actualisés pour la location des salles et du matériel communal pour l'année 2025. Il précise que l'augmentation est d'environ 2 % par rapport aux tarifs de l'année précédente.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la grille des nouveaux tarifs proposés.

Maintien de l'IFSE en cas de CMO

Monsieur le Maire informe le conseil d'une évolution réglementaire précisée par le Centre de Gestion (CDG74) : depuis 2024, les agents publics en congé de maladie ordinaire (CMO) ne perçoivent plus que 90 % de leur rémunération. Il est donc proposé de maintenir l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) afin de garantir un niveau de revenu stable aux agents, sous réserve que cette disposition ne contrevienne pas à la réglementation applicable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien de l'IFSE pour les agents placés en congé de maladie ordinaire.

Païement du temps périscolaire par des tickets CESU

Le Conseil est informé de la demande d'une famille souhaitant régler le service de garderie périscolaire au moyen de tickets CESU. Il est précisé qu'il s'agit d'un dispositif de paiement à destination des services à la personne. La comptable municipale a procédé à une estimation des coûts liés à ce mode de paiement, incluant les frais de traitement et de dépôt.

Compte tenu du surcoût engendré et de la faiblesse du nombre de bénéficiaires concernés, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas accepter les règlements en tickets CESU.

Divers

Éducation canine :

SL rappelle les obligations prévues par le Code rural et de la pêche maritime encadrant les activités d'éducation canine. Monsieur le Maire indique que, sous réserve de conformité administrative, le terrain situé au-dessus de la mairie pourrait être mis à disposition. Il est toutefois précisé que l'éducatrice ne pourra y entreposer son matériel, et qu'elle devra veiller à la propreté des lieux.

Vente de bijoux :

Une créatrice locale a sollicité l'autorisation d'exposer ses bijoux faits main à base de pierres semi-précieuses. Elle souhaite s'installer le dimanche matin sur le parking de la mairie. Le Conseil propose la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Cimetière – Extension :

Monsieur le Maire fait un point sur le projet d'extension du cimetière communal. Après consultation d'un architecte, il est précisé que toute nouvelle implantation devra respecter une distance minimale de 35 mètres des habitations. Des relevés topographiques d'analyse de sol et hydrauliques sont à prévoir ainsi qu'une étude de faisabilité.

Demande d'achat de parcelle communale :

BB souhaite acquérir une parcelle communale attenante à sa propriété afin d'en assurer l'entretien. La parcelle, d'une superficie de 244 m², comprend un ancien chemin se terminant au niveau du lit du ruisseau. Une autorisation préalable de l'ONF sera requise pour l'abattage des arbres. Ce point sera abordé lors de la prochaine commission urbanisme.

Inauguration de la plaine ludique et sportive :

LC propose la chronologie suivante : tonte par SAEV, retrait des barrières dans la semaine du 9 mai, ouverture au public le 12 mai, et inauguration le samedi 24 mai. Il est prévu la distribution d'un flyer aux administrés, en boîtes aux lettres et via les cahiers de liaison des élèves. L'inauguration officielle avec les autorités du département sera prévue ultérieurement.

Locaux commerciaux :

Monsieur le Maire informe que l'EPF fait face à un retard de traitement des dossiers. Une visite est prévue le lundi 28 avril avec l'EPF et un professionnel (boucher) pour évaluer les aménagements à prévoir.

Réunion de bureau des élus :

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une réunion interne entre élus (adjoints et conseillers) d'une durée de 30 minutes avant chaque conseil municipal. Cette réunion permettrait aux adjoints un échange sur l'avancement des dossiers et les sujets à inscrire à l'ordre du jour. Deux créneaux sont proposés : 19h30–20h00 ou 20h00–20h30.

Présentation du bilan :

Monsieur le Maire présente un diaporama retraçant les promesses électorales, les projets réalisés, ceux en cours et les priorités à venir avant la fin du mandat.

Levée de la séance : La séance est levée à 22h05.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2025

Conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués par courrier daté **du 29 avril 2025**.

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mai, à vingt heures et trente-huit minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs BOUVARD Bruno (**BB**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), CHOUMITZKY Olivier (**CO**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), MORET DAVOINE René (**MDR**), QUOUILLAUT Anita (**QA**) TALLARON Luce (**TL**).

Procurations : CHARTON Jean-Marc donne procuration à LAVIGNE DELVILLE François

CARRIER Max donne procuration à CHAUTARD Jean-Jacques

Absent : AMARAL Philippe (**AP**)

Secrétaire de séance : TALLARON Luce

Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn

Ordre du jour :

Validation du PV du CM du 15 avril 2025,

Délibérations :

2. Acquisition de la parcelle de Mme Dumoulin
 3. Demande d'un barnum (don de la région pour les communes de moins de 2000 habs)
 4. Contribution communale au financement des investissements relatifs à la création d'une IRVE / approbation du plan de financement
 5. Lancement de l'appel d'offre pour les photocopieurs
- Modification du Règlement Budgétaire et Financier

Informations:

- Schéma directeur PDIPR
- Enquête publique PLUI

Validation du Procès-verbal précédent du conseil municipal du 15 avril 2025

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 15 avril 2025.

Acquisition de la parcelle de Mme Dumoulin

Monsieur le Maire présente le contexte de l'acquisition de la parcelle cadastrée concernée, propriété de Mme Dumoulin. Il donne lecture de la fiche de présentation du projet. Cette acquisition est envisagée dans le cadre de l'intérêt général, conformément aux dispositions des articles L.2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

BB invite la commune à prendre contact avec Enedis afin que ce dernier prenne en charge les frais notariés dans le cadre de cette cession, sous réserve de leur implication dans le projet.

Décision

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ladite parcelle.*

Demande d'un barnum (don de la Région Auvergne Rhône Alpes pour les communes de moins de 2000 habitants)

Monsieur le Maire expose que la Région propose, dans le cadre de son dispositif de soutien aux petites communes, le don d'un barnum destiné aux collectivités de moins de 2000 habitants.

Il présente le projet de délibération visant à autoriser la demande de ce matériel.

Décision

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, **autorise Monsieur le Maire à solliciter officiellement le don d'un barnum** auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.*

Contribution communale au financement des investissements relatifs à la création d'une IRVE avec approbation du plan de financement

Monsieur le Maire projette le document de présentation transmis par le SYANE, précisant les modalités organisationnelles, matérielles et financières du projet d'IRVE.

Des échanges ont lieu au sein du Conseil municipal sur la pertinence du projet :

TL interroge sur l'intérêt de la commune à s'équiper.

LC rappelle la contribution à la transition énergétique et à la politique de décarbonation.

BB s'interroge sur les besoins concrets exprimés par les administrés.

Mme LDC souligne que d'autres installations (ex : vélos à assistance) ont été bien accueillies malgré l'absence de demande initiale.

TL observe qu'il n'y aurait pas de coût direct pour la commune.

BB questionne une éventuelle compensation financière pour les deux places de stationnement mobilisées.

Le Maire précise qu'il s'agit d'un service supplémentaire offert aux administrés, bien qu'aucune demande formelle n'ait été formulée à ce jour.

LC pense que l'équipement ne serait utile que pour les usagers en transit, les habitants disposant déjà d'un système de recharge à domicile.

TL propose de consulter la commune de Gruffy, équipée d'une IRVE, pour retour d'expérience.

BB demande si un opérateur privé a été sollicité.

LC exprime son opposition en considérant que le sujet n'est pas prioritaire pour la commune.

Décision

*Le Conseil municipal **décide de reporter l'examen de cette délibération** à une séance ultérieure, le temps d'instruire les éléments techniques et de consulter les collectivités voisines.*

Lancement d'un appel d'offre pour la gestion des photocopieurs

LS signale, en lien avec la comptable de la collectivité, que la gestion actuelle des photocopieurs ne répond pas aux obligations du Code de la commande publique (notamment articles L.2122-1 et suivants et R.2123-1 et suivants du CCP).

Elle propose de relancer un marché public conforme aux règles juridiques, afin de mettre en conformité la collectivité.

Décision

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, **autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres** pour la gestion des équipements de reprographie, conformément aux obligations en vigueur selon les demandes du contrôle de la légalité.*

Modification du Règlement Budgétaire et Financier

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a acté précédemment la

suppression de la gestion des immobilisations et des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP). En conséquence, le Règlement Budgétaire et Financier doit être mis à jour pour correspondre aux pratiques budgétaires de la collectivité.

Décision

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, **adopte la nouvelle version du RBF**. Celui-ci sera transmis à la Trésorerie pour mise en conformité.*

Convention pour le déneigement des voies communales

Monsieur le Maire rappelle les discussions antérieures et indique que la proposition tarifaire précédente a été refusée par M. Dufour-Fontaine.

Les membres du Conseil débattent du montant de l'indemnité d'immobilisation (proposé à 40 €) : certains le trouvent adapté, d'autres excessif.

Il est convenu de se rapprocher de la commune de Montagny-les-Lanches pour obtenir des éléments comparatifs.

Décision Le Conseil municipal **adopte les conditions suivantes** pour le déneigement :

Taux horaire : **90 €**

Indemnité d'immobilisation : **40 €**

La grille tarifaire est approuvée.

Divers

Sentiers PDIPR :

Monsieur le Maire présente le Schéma directeur départemental relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), et ses implications pour la commune.

Enquête public / PLUI HMB :

Monsieur le Maire projette l'affiche relative à l'enquête publique en cours sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HMB), afin de relayer l'information aux élus.

Il est demandé à chacun d'orienter les administrés vers le secrétariat de mairie pour toute demande de rendez-vous.

Levée de la séance : La séance est levée à 22h01



L'inauguration de la plaine ludique

Bonjour à tous, Habitants de la Commune ou des alentours,

Merci d'avoir répondu favorablement à notre invitation pour cette belle journée d'inauguration de la Plaine Ludique !

Je prends la parole aujourd'hui pour vous décrire brièvement le travail qui a pu être le nôtre avec Christine, volonté d'engagement en tant que conseillères municipales, sur un projet de cette ampleur.

Pendant les précédents mandats, de nombreuses réflexions avaient été menées sur l'avenir du terrain de football pour occuper les jeunes de la Commune : un terrain de basket y avait vu le jour, puis avait été démonté, laissant place à une structure métallique de skate-park qui s'était étoffée au fil des années et du budget alloué.

Mais ces dernières années, les rampes représentaient une nuisance forte pour les riverains les plus proches et malheureusement, pas de solution autre que de les démonter. Le terrain de football est impraticable et il n'est que très peu fréquenté.

En 2021, Christine et moi prenons ce projet à bras le corps et nous démarrons par l'expression des besoins avec le recensement des idées des riverains qui bordent le terrain de football. Les habitants expriment alors ceci : trouver dans ce lieu plusieurs activités pour les grands et les petits, afin que chacun puisse se défouler car sur la Commune, l'espace de jeux pour les enfants était alors réduit à celui qui existe à la sortie de l'Ecole, devant la Mairie.

Le programme de ce lieu était alors né.

Conscientes des atouts de cet espace avec la vue imprenable sur le Semnoz, mais également de la visibilité de ce terrain, il était impensable de ne pas recourir à un professionnel, un architecte paysagiste, pour aider la Commune à aménager harmonieusement cet espace. C'est alors que l'Atelier LJM nous est recommandé et que nous, élus, lui exprimons nos besoins lors des réunions d'études pour débattre sur les choix d'activités sportives, l'agencement, le budget, notamment avec les demandes de subventions, mais également l'environnement (toilettes sèches, réemploi de matériaux du site). Cette phase de conception aura duré deux ans.

Dans le courant de l'année 2023, la consultation des entreprises est lancée pour attribuer les trois marchés de travaux et le choix des entreprises s'est révélé intéressant :

AMEX Bois pour les jeux d'enfants,

La société d'aménagement des espaces verts SAEV qui a assuré le terrassement, l'engazonnement et les plantations (située à la Balme Sillingy)

Et enfin, la société Io Skate-parks, qui n'est ni plus, ni moins que l'entreprise

.../...

qui a réalisé le skate-park béton de Viuz-la-Chiésaz quelques mois après la réalisation des ouvrages de glisse des Jeux Olympiques de Paris.

Les travaux ont alors débuté en Juin 2024, suivis d'une main de maître par Camille de l'Atelier LNJ avec une réunion hebdomadaire le jeudi matin ! La météo n'a pas été clémentine avec les entreprises, mais elle a pu nous permettre de faire quelques ajustements sur le drainage du terrain !

Un grand merci aux riverains pour leur bienveillance à l'égard des nuisances liées aux travaux. Il y a eu du travail le samedi et pour autant, ils ont été très compréhensifs.

Après moins d'un an de travaux et d'attente, nous sommes donc heureuses d'en finir !

Vous l'aurez compris : ce projet, c'est une belle aventure humaine et le fruit d'un travail collectif : celui de l'équipe municipale, du personnel communal, des architectes paysagistes, des trois entreprises, et bien sûr, de vous, habitants, qui avez participé à la réflexion en partageant vos envies, vos besoins, vos rêves pour cet espace.

Depuis plusieurs jours maintenant, en parcourant cette plaine, nous voyons des enfants qui s'élancent sur les structures de jeux, des ados qui se défient sur les terrains de sport, des familles qui profitent des zones de détente, et des seniors qui redécouvrent le plaisir d'une activité physique adaptée...

C'est exactement cela que nous voulions, en tant qu'élus : un lieu de vie intergénérationnel, vivant, accueillant.

Ce lieu est désormais le vôtre. Prenez-en soin, faites-le vivre, partagez-le. Et surtout, que cette plaine ludique et sportive soit un espace d'inclusion, de respect, de joie, et d'avenir pour notre commune.

Vive la plaine ludique et sportive ! Vive notre commune !

Cécilia LARRIEU





Viuz-la-Chiesaz Inauguration Officielle

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal
ont le plaisir de vous convier à l'inauguration
de la Place Publique de l'Uni'Vert
et de la Plaine ludique et sportive
En présence de Fabienne DULIEGE et Daniel DEPLANTE
Conseillers Départementaux de la Haute-Savoie

Samedi 21 juin 2025 à 16 h 30
rendez-vous sur la Place Publique



Un vin d'honneur sera offert



ART AU HANGAR A VIUZ LA CHIESAZ

Programmation Culturelle du 23 août au 13 septembre 2025 entrée libre sauf pour les films du 13 septembre

*Après avoir organisé au Hangar 4 événements culturels, la Cie Brozzoni en collaboration avec Cinébus, Viuz Animation Loisirs et la Ville de Viuz-la-Chiésaz met l'accent cette année 2025 sur les Arts plastiques et les Arts visuels en organisant **Résiste** : des Rencontres, des Stages pour enfants, du Cinéma, de la vidéo, du Théâtre autour de l'œuvre d'un peintre Jacques Quoëx qui a consacré toute sa vie à son art.*

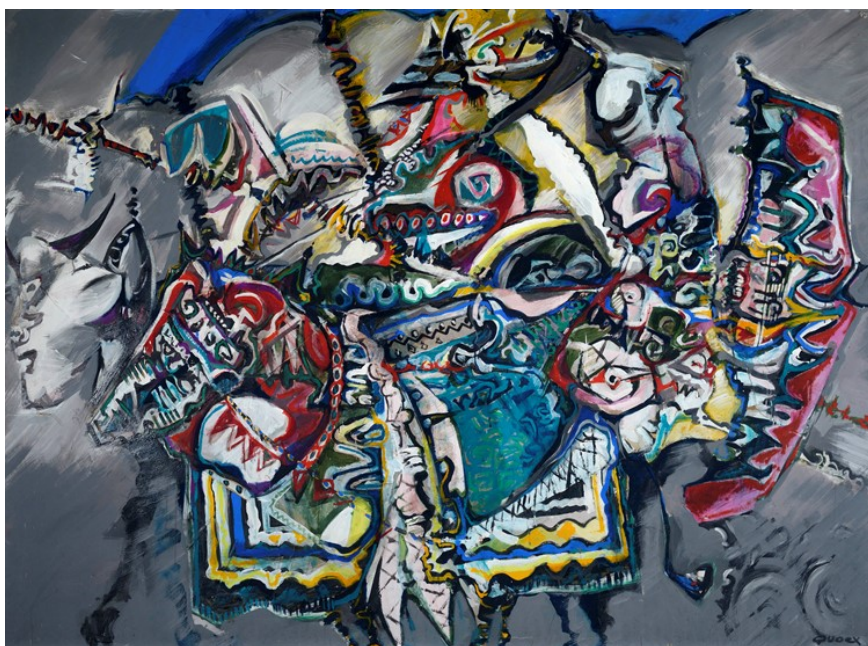


Tableau de
Jacques Quoëx

Photos : Didier Devos

Artiste, tout autant que plasticien, homme de théâtre et de cinéma, naturellement indiscipliné, expressionniste, son œuvre picturale est alliée à la verve fellinienne de son théâtre et à la rigueur cubiste d'un Picasso. Ses sculptures, elles, se font l'écho de son univers plastique, en créant des personnages décapants. Jacques Quoëx a dédié sa vie à la peinture, l'écriture, l'image et a mis en scène de nombreux spectacles.

Ouverture de l'exposition les vendredis samedis dimanches :

le 24 août ; 29, 30 et 31 août ; les 5,6,7 septembre ; le 12 septembre de 16h à 20h et les 23 août et 13 septembre selon les horaires du vernissage et de l'Art en fête.

Vernissage de l'exposition Samedi 23 août dès 15h



Tableau de Jacques Quoëx

- Visite commentée de l'exposition
- Moment musical : improvisation jazz au saxophone inspirée par la découverte de l'exposition par Jean-Marc Brouze musicien, compositeur .
- Présentation de l'œuvre cinématographique de Jacques Quoëx : vidéos et projection de *Bacchanales Gigognes* tourné à Annecy en 1985
- Verre de l'amitié offert à tous.

A la tombée de la nuit avec Cinébus, projection du film

La Strada de Federico FELLINI

un des nombreux cinéastes qui ont influencé les visions de l'artiste Jacques Quoëx



Synopsis : *Gelsomina, jeune femme naïve, a été cédée par sa mère à Zampano, un hercule de foire qui vit dans la rue de ses piètres numéros. La jeune fille va peu à peu se mettre à aimer et protéger ce colosse brutal. Zampano, lui, va découvrir plus tard un rival en la personne d'un funambule lunaire travaillant dans un petit cirque et baptisé le fou.*

Clôture de l'Exposition Jacques Quoëx



L'Art en fête
Samedi 13 septembre
 de 11h à minuit

**avec une rencontre - du cinéma – des images
 de la danse - du théâtre ...
 de la restauration le soir sur place**

- le matin : Cinéma pour enfants par CINEBUS
- Théâtre Jeune Public Spectacle (sous réserve)
- Présentation de fin du stage avec les enfants *Mowgli* (voir page suivante)
- Rencontre avec le collectif Résiste
- Restauration au Hangar servie par *La Boîte à Déjeuner* d'Annecy avec les produits de la ferme : brochettes végé/ou viande, salade grecque. yaourt au miel ou au coulis de fruits de saison
- Lecture insolite pour adultes et du *Prélude de Pan* de Jean Giono avec Christian Lucas et Claude Brozzoni.

À la tombée de la nuit : Cinéma pour adultes par CINEBUS.

Collectif Résiste organisateurs : Dominique Vallon Brozzoni - Jennifer Lanoue - Jacques Quoëx - Pipo Gomes - Claude Brozzoni - Didier Devos - Pierre Marchand - Christian Lucas - Jean-Marc Brouze - Laetitia Bolatto avec :
 La Boîte à Déjeuner d'Annecy

Résiste a été imaginé et est organisé par la Cie Brozzoni en collaboration avec Cinébus et Viuz Animation Loisirs avec le soutien financier de la Ville de Viuz-la-Chiésaz.

Toutes les informations sont sur le Site : cie-brozzoni.com

En cas de besoin, vous pouvez nous contacter par mail :
cie.brozzoni@wanadoo.fr

un Qrcode sera activé dès la mi juillet

Du 25 août au 13 septembre

Mowgli Stage Théâtre pour enfants dès 8 ans
Mise en espace et en jeu de 2 épisodes du *Livre de la Jungle*



*du 25/08 au 29/08 et le week-end du 6 et 7/09 de 10h à 16h.
 les vendredis 5 et 12/09 de 17h30 à 19h30.
 Jour de la représentation > samedi 13/09 de 10h à 19h.*

Mowgli Stage Arts Plastiques pour enfants dès 13 ans
Réalisation d'une toile de fond et d'éléments de décors

*du 2 au 5/09 et du 10 au 12/09 de 17h30 à 19h30.
 le week-end 6 et 7/09 de 10h à 16h.
 Jour de la représentation > samedi 13/09 de 10h à 19h.*

Présentation Publique de *Mowgli*
samedi 13 septembre à 17h30
Au Hangar

Épisode 1 du livre de la jungle : « Les frères de Mowgli »

Épisode 3 du livre de la jungle : « Au tigre, au tigre ! »

Adaptation, mise en scène et jeu : Dominique Vallon Brozzoni et Claude Brozzoni / Régie et son : Pipo Gomes avec la complicité de Jacques Quoëx

Le prix du stage pour les habitants de Viuz est de 35 euros pour le Théâtre / de 20 euros pour les Arts Plastiques.

Pour s'inscrire envoyer avant le 25 juillet un chèque de 10 euros à Cie Brozzoni 2 rue des Aravis 74 000 Annecy. Nous vous prions de mentionner également dans ce courrier votre nom, adresse et téléphone.

Possibilité de rencontrer Dominique à l'école lors du forum des activités À 11h30.

Attention ! Si le nombre de participants n'est pas atteint le 25/07, les 2 stages seront annulés

Info mairie

Nouveau cadeau pour l'entrée en 6ème

Cette année le cadeau des CM2 change, fini les dictionnaires !

Une jolie boîte au logo de la commune contenant une clef USB3 16 go gravée au prénom de l'enfant l'a remplacé.

Le plus : confectionnée par un artisan Viulan, Sébastien Genand-Métral , Ets SIGNAGREEN.

La mairie remercie Sébastien pour sa réactivité.



Transparence municipale : consultez les décisions du Conseil depuis chez vous !

Dans un souci de transparence et de proximité avec les administrés, la commune de Viuz-la-Chiésaz met à disposition l'ensemble des actes publics délibératifs sur son site Internet officiel.

Désormais, en vous rendant sur la partie « **Municipale / Comptes rendus** » du site www.viuz-la-chiesaz.fr, vous trouverez un lien intitulé « **Registre public des actes - Mairie de Viuz** ». Il s'agit d'un accès direct à l'ensemble des **délibérations du conseil municipal**, des registres de délibérations, des actes réglementaires, classés par date, ainsi qu'aux **procès-verbaux des séances**.

Cet outil, simple et intuitif, permet à chacun de :

- consulter les décisions prises par le conseil municipal,
- suivre les projets en cours ou à venir,

s'informer sur les orientations budgétaires, les choix d'aménagement, ou encore les démarches administratives locales.

☐ **Pourquoi ce registre en ligne ?**

La mise à disposition du registre des actes répond à une volonté de rendre l'action municipale plus lisible et de faciliter l'accès à l'information locale. Elle s'inscrit également dans le respect des obligations de publicité des actes administratifs prévues par le Code général des collectivités territoriales (CGCT, art. L2131-1 et suivants).

☐ **Accès direct** : Registre public des actes – Mairie de Viuz

Nous vous invitons à consulter régulièrement cette rubrique afin de rester informés de la vie municipale.

Musique et Nature en Bauges

Un violon en liberté

Samedi 26 juillet à 20h30 à l'église de Viuz-la-Chiésaz

Un évènement musical à ne pas manquer

Dans le cadre de la 27^e édition du festival « Musique et Nature en Bauges », la commune de Viuz-la-Chiésaz accueille une violoniste virtuose parmi les plus célèbres de la planète, en la personne de Viktoria MULLOVA.

Son talent extraordinaire attire l'attention internationale lorsqu'elle remporte la médaille d'or du prestigieux Concours Tchaïkovski. Très réputée sur la scène internationale, elle apparaît régulièrement avec de grands orchestres et sous la direction des plus grands chefs, dont Esa-Pekka Salonen, Paavo Järvi et Mikhail Pletnev.

Elle a participé aux plus prestigieux festivals internationaux et a acquis une renommée de violoniste d'une polyvalence et d'une intégrité musicales extraordinaires, ce qui explique son vaste répertoire.

Son abondante discographie chez Philips Classics lui a valu de nombreux prix prestigieux.

Elle se produira à l'église de Viuz-la-Chiésaz en duo avec le pianiste letton Reinis Zariņš, dans des œuvres de Schubert et Brahms.

Renseignements et réservations sur le site Internet du Festival :
www.musiqueetnature.fr ou par
téléphone : 04 79 54 84 28



Coup de gueule



ON EN PARLE !!!

QUAND TOUT UN CHACUN SE REVENDIQUE POUR L'ÉCOLOGIE...

QUE L'ON SE DIT DE DEVOIR PRÉSERVER LA NATURE...

QUE LE RESPECT FAIT PARTIE DE L'ÉDUCATION...

ALORS !!!

QUE DIRE DE L'INCIVILITE

DE L'IMPOLITESSE...

DE L'INCORRECTION...

FAITES PREUVE DE SAVOIR VIVRE ET SOYEZ HONNÊTE – DROIT – INTÊGRE

DES DECHETTERIES SONT A VOTRE DISPOSITION GRATUITEMENT A
CHAVANOD ET ALBY SUR CHERAN.

Sou des écoles



L'année scolaire 2024-2025 touche presque à sa fin mais elle n'est pas tout à fait finie ! Avant des vacances d'été bien méritées pour tous, nous organisons une fête de l'école mémorable ce vendredi 20 juin à partir de 16h30.

Au programme : Pause goûter à 16h30

Kermess et d'autres surprises

Repas à partir de 19h (uniquement sur réservation)

Dance floor enflammé

Feux d'artifices à 22h00

Vous êtes TOUS les bienvenus pour nous retrouver et faire la fête !

Juste après cet article vous trouverez notre bon de réservation pour le repas.

Nous profitons également de cet article pour remercier toutes les familles qui nous ont aidé durant cette année (confection de gâteaux, tenue des stands, organisations et préparation des manifestations, et ceux qui consomment :)...). Merci encore à tous !

Pour rappel, la totalité des recettes des manifestations du Sou des écoles contribuent à financer les projets éducatifs et/ou sportifs de l'école.

On se retrouve le vendredi 20 juin à partir de 16h30. Venez nombreux !



**Le Sou Des Ecoles vous propose un repas pour la
fête de l'école**

le Vendredi 20 juin 2023 à 19h.

VENTE SUR PLACE OU A EMPORTER

uniquement sur réservation

L'intégralité des bénéfices sera reversée à l'école pour financer des projets pour vos enfants.

BON DE RÉSERVATION

(À déposer dans la boîte aux lettres de l'école située au portail avant le 13/06/2025)

NOM :

PRÉNOM :

TEL :

MENU

Menu adulte : 2 Merguez (boeuf) ou Chipolatas (porc) / frites et brownie

Menu enfant : 1 Merguez (boeuf) ou Chipolata (porc) / frites et brownie

+ 1 boisson alcoolisée offerte pour les menus adultes, 1 boisson soft

offerte pour les menus enfants.

	Merguez	Chipolata	Prix	Total
Menu Adulte			15€	
Menu enfant			10€	
Montant				

Repas sur place

☐

à emporter

☐

TOTAL = ... €

Règlement à la commande, par chèque de préférence, à l'ordre du Sou des Ecoles

Associations

Comité des fêtes Viuz la Chiesaz

Une 4ème Fête de la Bière et du Cochon placée sous le signe de la convivialité !

Le samedi 17 mai 2025, Viuz-la-Chiésaz a vibré une fois de plus au rythme de la Fête de la Bière et du Cochon, pour sa 4ème édition désormais bien ancrée dans le calendrier local. Dans une ambiance chaleureuse, les Viulans se sont rassemblés en nombre pour célébrer les plaisirs simples et authentiques de notre terroir.

Au programme : des cochons à la broche longuement mijotés pour ravir les papilles, une sélection de bières artisanales à découvrir, de la musique, des rires, et des tablées joyeuses qui ont fait honneur à la réputation de convivialité du village. Une nouveauté cette année avec la présence d'un DJ qui a été très apprécié !

Un vrai moment de partage, de rencontres et de bonne humeur !

Nous tenons à remercier tous les participants pour leur présence et leur enthousiasme, qui font vivre cette fête jusqu'au bout.

Merci également à nos précieux partenaires et fournisseurs, qui ont contribué à la qualité de cette journée : Guillaume du Grenier Sucré Salé, Romain de la boulangerie Fournil & Délices, Alexandre de la crèmerie du Treige, et bien d'autres encore.

Et pour prolonger cette belle dynamique, nous vous donnons rendez-vous le 14 juin pour le forum des activités du village !



Toujours une belle équipe souriante et on peut constater que la jeunesse est motivée également ! Une belle relève...



Une belle fréquentation pour la 4ème édition.



Bibliothèque



Chères Viulanes, chers Viulans,

Le premier semestre s'achève doucement. Les bénévoles de la bibliothèque s'en sont donnés à cœur joie durant cette période en vous proposant toujours plus de nouveautés à lire et quelques animations. Actuellement, le prix Rosine Perrier est en cours ; venez découvrir ses nouveaux romans.

L'opération Premières Pages a été renouvelée cette année. Ainsi, l'ouvrage **Bonjour bestioles** d'Amandine Piu est mis à l'honneur et **offert à toutes les familles ayant accueilli un nouveau-né en 2024**. Alors n'hésitez plus et venez chercher cette première lecture.



Nos jeunes ont été mis à contribution durant ce semestre en vue du concours des **Petits Champions de la Lecture**. Ils ont tous fait preuve d'une volonté exceptionnelle et se sont pleinement investis. Un immense **BRAVO** à chacun d'entre eux. Un grand merci à Amandine, Valérie et Marie pour leur implication sans faille. Merci également à l'équipe enseignante de l'école de Viuz-La-Chiesaz d'avoir offert cette expérience aux enfants et merci à l'équipe communale, partie prenante dans le Grand Jury.

Une fois par mois, les bénévoles donnent aussi de leur temps, dans le cadre de lecture auprès des maternelles. Un moment convivial et chaleureux que nous têtes blondes adorent ! Pour que cette complicité perdure, nous avons besoin de **VOUS**. Si vous souhaitez rejoindre notre équipe de joyeux bénévoles, n'hésitez plus, poussez la porte et venez faire un essai !



Biblio BINGO



9 livres lus entre
le 5 juillet et le 6 septembre 2025
et c'est Gagné !

Jouez avec les livres !

Pendant les vacances, vous ne savez pas quoi lire ?
Laissez-vous embarquer dans un défi, seul ou à plusieurs
(en famille, entre amis...), pour les enfants et les adultes



Règlement

Empruntez 9 livres qui correspondent
aux thèmes des cases

...

Complétez chaque case en indiquant
le titre lu et donnez votre avis
(entourez le smiley)

...

Faites valider chaque case par
un tampon de la Bibliothèque

**9 cases tamponnées ?
C'est gagné !**

Remise des lots :
Samedi 13 Septembre

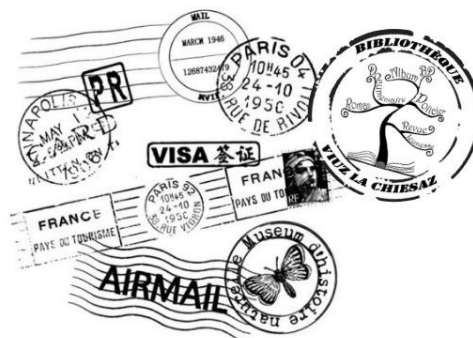
Bon Biblio Bingo !

Choix de la catégorie : ☐ Famille ☐ Ado
 Ne cocher qu'une seule case ☐ Adulte ☐ Enfant

Nom / Prénom(s) :
 (âges des enfants)

**Biblio
BINGO**

Un livre qui contient un chiffre dans le titre 	Un livre avec des cases et des bulles 	Un Documentaire 
Un livre avec une couverture marron 	Un livre avec la lettre "M" dans le titre 	Un livre avec un paysage sur la couverture 
Un livre contenant + de 200 pages 	Un livre contenant - de 50 pages 	Un livre au choix 



Et pour la suite....

Vous retrouverez, comme chaque été, le **Biblio Bingo** avec sa nouvelle grille (cf page ci-contre ou à disposition à la bibliothèque). Nous vous sollicitons afin de récolter des dons pour la remise des lots qui se tiendra lors de notre porte ouverte le samedi 13 septembre au matin. Si vous avez des produits, des jeux, ou tout autre article permettant de préparer de jolis lots, vous pouvez venir nous les déposer aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Enfin, n'oubliez pas le samedi 14 juin le **Forum des activités**. Nous serons présents. Nous pourrons vous présenter la bibliothèque et répondre à toutes vos questions si vous souhaitez nous rejoindre.

Profitez de cette matinée pour venir jouer avec nous. Ce sera la dernière édition de nos **Matinées Jeux** avant la pause estivale.



Rappel des horaires :

Mardi : 16h30 - 18h30
 Mercredi : 10h - 11h30
 Samedi : 9h - 12h

Vacances scolaires :

Mardi et samedi uniquement

Rappel aux propriétaires de chien



Stop aux contaminations dans les champs !

Les déjections canines peuvent être porteuses de parasites. L'un d'entre eux cause la néosporose, une maladie grave chez les vaches, qui entraîne des avortements. Elle se transmet quand elles mangent de l'herbe ou du foin contaminé par des déjections. Malheureusement, il n'y a aucun traitement ni vaccin disponible et les vaches infectées transmettent souvent la maladie à leurs veaux.

Cette maladie est l'affaire de tous. Afin de limiter sa propagation, les éleveurs déploient un contrôle strict des vaches positives et veulent éviter tout risque de contamination.



Je ramasse les déjections de mon chien et je le tiens en laisse !

CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
www.services.casmb.fr
 Tél : 04 79 33 43 36 Email : contact@smb.chambagri.fr





CHAMBRE
D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 174

haute
savoie
le Département

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

QUEL RISQUE EN CAS D'INCIVILITE ?

Une amende de 135 €

Depuis le 11 décembre 2020, le nouvel article R.634-2 du code pénal modifie les sanctions liées à ce type d'infraction (tout comme le dépôt d'un sac d'ordures hors emplacements, le jet d'un mégot ou d'un masque, le fait de cracher ou d'uriner...). Jusque-là passible d'une contravention de 3^e classe à 68€, il s'agit désormais d'une contravention de 4^e classe punie d'une amende de 135€ (règlement du PV dans un délai de 45 jours ou 60 jours par télé-procédure sur Internet). Elle peut être majorée à 375€ (en cas de paiement après 45 jours ou 60 jours selon le mode de règlement).

Les sacs de déjections canines sont disponibles vers le terrain de pétanque derrière la mairie.

Merci de jeter le sac usagé uniquement dans la poubelle prévue à cet effet (en dessous des sacs)

Info mairie

Quelle hauteur pour une haie ?

Quelle hauteur pour une haie entre voisins ?

Une **haie mitoyenne n'est pas soumise à la réglementation** concernant sa hauteur. L'accord se fait alors entre voisins. Si elle n'est pas mitoyenne, **sa hauteur maximale est de 2 mètres** lorsqu'elle se situe à moins de 2 mètres de la limite séparative.

Et lorsque ma propriété est en bord de route ?

Afin de favoriser la bonne circulation des piétons et pour ne pas entraver la visibilité des véhicules, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'**il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et végétations en bordure des voies publiques**. Cet entretien est important car il contribue à **un cadre de vie urbain agréable** et à **des trottoirs faciles d'usage** pour les piétons, les familles, les personnes âgées, les écoliers et les personnes à mobilité réduite. Il est également rappelé que la responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Pourquoi débroussailler ?

- C'est la **mesure préventive** la plus efficace pour limiter les dommages aux habitations et à ceux qui y vivent, en matière de risque "feux de forêts". Les retours d'expérience des grands feux montrent qu'une écrasante majorité des maisons détruites par l'incendie n'était pas débroussaillées et cela permet de **limiter les départs de feu** (l'homme est dans plus de 90% des cas à l'origine d'un départ d'incendie).
- Les **sapeurs-pompiers** peuvent intervenir de manière sécurisée (pensez qu'ils mettent leur vie en danger pour sauver la nôtre).
- L'**autoprotection de votre maison** est assurée. En cas d'incendie, vous pourrez ainsi y rester confinés sans vous mettre en danger en prenant votre voiture.

Quels sont les horaires de tonte ?

- du lundi au vendredi, sauf jours fériés : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h00.
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

L'essentiel étant de préserver la tranquillité des voisins !

***City All** pour rester en contact avec votre mairie*

La plateforme **CITY ALL** permet d'informer rapidement les administrés par message en cas de tempête, vent violent, risque d'inondation, sécheresse, etc.

Les associations pourront également vous communiquer leurs évènements.

Vos voisins auront le moyen d'avertir en cas de comportement suspect afin d'être plus vigilant...

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville



Restons connectés !

L'as de la moustiquaire pour se protéger des moustiques tiges !

Marre des moustiques ?

Passez à l'été tranquille avec LASS DE LA MOUSTIQUAIRE !

Les beaux jours arrivent... et avec eux, les moustiques et les mouches ! Pour profiter de votre maison sans stress, pensez aux **moustiquaires plissées sur mesure**, fabriquées et installées localement par **LASS DE LA MOUSTIQUAIRE** à Viuz-la-Chiésaz.

Pourquoi choisir nos moustiquaires ?

- **Sur mesure** : elles s'adaptent à toutes vos ouvertures (fenêtres, portes, baies vitrées...)
- **Solides et durables** : cadre en aluminium, toile résistante aux UV et à l'humidité
- **Discrètes et élégantes** : une protection efficace sans gâcher la vue
- **Fabrication 100 % locale et Française**

Et ce n'est pas tout !

Nous posons aussi des **clôtures en aluminium**, pour sécuriser et embellir vos extérieurs. **Nous intervenons dans toute la région** : Haute-Savoie, Savoie, Ain, Rhône, Isère.



Un projet ? Une envie de tranquillité ?

Contactez-nous pour un **devis gratuit et personnalisé** !

LASS DE LA MOUSTIQUAIRE

07 66 55 55 04

lassdelamoustiquaire@gmail.com

lassdelamoustiquaire.fr

Petit + : avec LASS DE LA MOUSTIQUAIRE, vous soutenez une entreprise de proximité, passionnée par le travail bien fait.
Fini les piqûres, place à la sérénité !



Les ventouses ou la réflexologie pour réduire les anxiétés



**Offrez à votre corps l'équilibre qu'il mérite.
Découvrez la réflexologie**

Points sérénité

Réflexologie et Ventouses



Réflexologie :

- Plantaire
- Palmaire
- Crânienne
- Faciale
- Dorsale
- Sportive

Bien faits et Objectifs :

- Libère les tensions
- Soulage les douleurs
- Réduit l'anxiété

Séances :

- Réflexologie et/ou Ventouses : 1 h 30 = 90 €
- Réflexologie et/ou Ventouses : 1 h 00 = 60 €
- Ventouses : 30 min = 40 €



Lieu :

- A domicile
- En entreprise
- En cabinet
Viuz la chiesaz, 74540



**N'hésitez pas
à me joindre :**

Nadia DE TEBA

06 31 23 44 67

nadia.deteba@gmail.com

La kinésiologie pour apaiser les tensions



Je suis Caroline, kinésiologue sur Gruffy, et je vous propose de découvrir le **Kitzen**, une approche innovante du bien-être à travers des mouvements doux et des techniques inspirées de la médecine traditionnelle chinoise.

La kinésiologie est une approche globale qui combine le mouvement et l'acupression (facile, éducatif et ludique) pour apaiser les tensions, rétablir l'équilibre entre le corps et l'esprit, et aider à mieux gérer le stress lié aux émotions.

Ces séances de 45 minutes sont donc conçues pour **réduire le stress, harmoniser le corps et les pensées**, tout en s'adaptant au rythme des saisons. Grâce à des gestes simples et accessibles à tous, elles permettent de retrouver équilibre et sérénité au quotidien.

C'est un vrai moment de "retour à soi".

Si cette approche vous intéresse et que vous souhaitez échanger sur une éventuelle collaboration pour proposer ces cours au sein de votre organisme, n'hésitez pas à me contacter. Je serais ravie de vous offrir une séance découverte afin de vous faire expérimenter cette pratique et en apprécier les bienfaits.

À bientôt,

Caroline Dijon-Louvel

0627551019

www.cdl-arka-kinesio.fr

- **Durée** : 45min
- **Tarif en groupe** : 7€ /pers (minimum 6 pers)
- **Tarif en groupe** : 157€ /pers/année scolaire (minimum 10 pers)
- **Tarif individuel** : 157€ les 4 cours



Anaïs coach sportive pour distraire votre chien



Anaïs coach sportive canine

Diplômée éducatrice canine
comportementaliste en positif

+33 7 45 01 90 25

Renforcez votre **lien** et évoluez **ensemble** sur des **activités ludiques**



HOOPERS

Guidez-le à distance sur des **parcours précis** et **stimulants**, sans sauts et tout en **fluidité**

SCENTWORK

Éveillez et **affinez** son **odorat** en lui enseignant la **détection** d'une **odeur spécifique**



LONGIEREN

Dirigez-le à distance sur des **parcours circulaires créatifs** et **adaptatifs**

TREIBBALL

Indiquez-lui **étape par étape**, depuis les **buts**, comment **pousser** les **ballons** jusqu'à vous



Cours personnalisés pour **tous les âges** et **tempéraments**, du chiot au senior

Venez découvrir ces activités sportives avec votre chien !

✉ anais.b@canidreamteam.com
   [canidreamteam.com](https://www.canidreamteam.com)

Christophe pour un nettoyage de qualité

CHD-services est une entreprise de nettoyage dont le siège se situe à Viuz La Chiésaz.

Nous intervenons entre ANNECY, AIX LES BAINS et RUMILLY.

Chez **CHD-services**, nous vous accompagnons pour tous vos besoins de nettoyage, que vous soyez un particulier ou un professionnel. Avec un savoir-faire éprouvé et une approche moins polluante, nous garantissons des prestations sur mesure adaptés à vos exigences.

Nos prestations :

Nettoyage spécialisé :

Nettoyage de canapés, matelas, moquettes... Nettoyage de véhicule (voitures, camping-car, caravanes), nettoyage de bureaux, nettoyage pour particuliers.

Entretien d'espace de vie et de copropriétés :

Ménage Airbnb, nettoyage après déménagement, nettoyage entre deux locataires, entretien de copropriétés.

Entretien extérieur et services complémentaires :

Nettoyage de terrasses, nettoyage bardage métallique (technique à l'eau pure, méthode efficace adapté aux besoins des entreprises et des particuliers), enlèvements de petits encombrants, nettoyage de vitres, entretien des pelouses.

Notre engagement qualité : Nous réduisons notre empreinte sur l'environnement en utilisant des produits Ecocert, diminuant les substances toxiques. Service client sur-mesure : flexibilité, réactivité et satisfaction clients sont au cœur de notre démarche.

Nos valeurs : Confiance, transparence, écoute et discrétion.

Faite confiance à **CHD-services** !

Besoin d'un nettoyage efficace ? Contactez-nous dès aujourd'hui pour un devis gratuit et personnalisé :

chd-services.fr

06 20 35 26 46

chdservices74@gmail.com

Christophe DI SCALA

Gérant de CHD Services

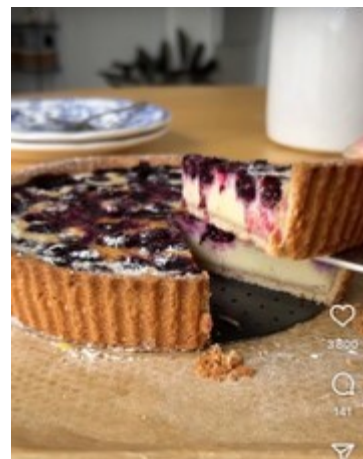


Pause gourmande

TARTE AUX MYRTILLES CITRON AMANDE SANS GLUTEN

La pâte sablée au sarrasin sans gluten (la veille) :

- 75 g de farine de sarrasin
- 140 g de farine de riz
- 20 gr de fécule de maïs
- 50 g de poudre d'amandes
- 70 g de sucre glace
- 130 g de beurre doux
- 1 œuf
- 1 c à café rase de poudre de vanille ou extrait de vanille
- 1 c à café de cannelle (option)
- 1/3 càc de sel



Mélanger les farines, la poudre d'amandes, le sucre, la cannelle, la vanille et le sel. Ajouter le beurre froid coupé en dés. Sabler du bout des doigts jusqu'à obtenir une texture sableuse (il ne doit pas rester de morceaux de beurre) ou utiliser la feuille du robot pâtissier. Ajouter l'œuf et mélanger (juste ce qu'il faut pour une texture homogène sans trop travailler la pâte) à la main ou au robot, toujours avec la feuille dans ce cas. Faire une boule de pâte et l'aplatir un peu. Filmer et mettre au frais jusqu'au lendemain (sinon 2 à 3h de repos au frais).

Ingrédient pour l'appareil (moule 20 cm)

- 2 œufs
- 45 gr de sucre de canne + 1 càc
- 30 gr de poudre d'amande
- 25 gr de fécule de maïs
- 1 yaourt végétal nature (coco ou soja)
- 100 gr de lait végétal
- Jus d'un demi citron + zeste
- 5/6 goutte d'arôme d'amande amère
- 1 càc d'arôme naturel de vanille
- Un peu de sucre glace et d'amandes effilées sur le dessus (option)

Mélanger tous les ingrédients œufs + sucre puis poudre d'amande et fécule, ajoutez le yaourt et le lait puis les arômes, le jus et le zeste bien mélanger verser sur la pâte foncée dans le moule beurré. Enfourner 45 mn. Laisser refroidir, ajouter le sucre glace. Mettre au frais 2 à 3h avant de déguster.

Etat civil

Mariages



Céline PETIT et Martin POLLIER

Le 24 mai (photo cj)

Charlotte LE NAGARD et

Florian DUCROZ le 7 juin

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

Naissances



Elio le 27 février

Louis le 20 avril

Bienvenue aux bébés et félicitations aux heureux parents

Décès



Arthur GEOFFROY le 25 mars

Marie-Louise NOTERMAN née LAPERRIERE le 11 avril

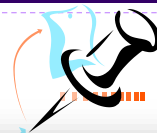
Charles BERT le 13 avril

Georgette DAVOINE née ABRY le 19 mai

André MOUREAUX le 24 mai

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des personnes qui nous ont quittés

Petites annonces





Florence et Romain FOULON
 2 Route des Bauges
 74540 Viuz-la-Chiésaz
 Tel : 04 50 77 51 43
 sarl.foulons.bakery@gmail.com



LISETTE
 Esthéticienne diplômée
 04 50 02 95 14
 arhome-sens@hotmail.com
 1430 route d'Annecy
 74540 Viuz-la-Chiésaz

Studio 30

Conseil - Spa du cheveu - Coloriste
Visagiste - Barbier

Rendez-vous en ligne
sur planity.com



Pompier - Incendies, fuite de gaz, accidents et urgences médicales. Signaler une situation dangereuse **18**

SAMU - Urgences médicales, détresse vitale. Le Samu traite aussi les demandes de transport ambulancier et de soins vers les permanences **15**

Police secours ou **gendarmerie** **17**

Allo enfance maltraitée **119**

Enfants Disparus **116**

Violence conjugale - du lundi au samedi de 8 h à 22 h, de 10h à 20h les dimanches et jours fériés **3919**

Samu Social - Secours aux sans abris ... **115**

Centre anti-poison **01.40.05.48.48**

Gendarmerie d'Alby sur Chéran

(permanence jour et nuit) **04.50.68.10.02**

MAIRIE **04.50.77.51.44**